

**DECLARATION DU GOUVERNEMENT RELATIVE
A LA STRATEGIE NATIONALE DU PLAN DE DECONFINEMENT
DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19.
Mardi 28 avril 2020**

Lors de sa déclaration devant l'Assemblée nationale le mardi 28 avril 2020 concernant le plan de déconfinement dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, le Premier ministre, M. Edouard PHILIPPE, a estimé que « *la décrue [était] engagée* » : « *elle est lente mais régulière* ». Le confinement ayant des impacts négatifs forts, il faut être vigilant pour qu'ils ne dépassent pas ses avantages au risque d'un « *écroulement* » ; d'où la nécessité d'une stratégie nationale du plan de déconfinement. La stratégie nationale repose sur 3 axes :

1. **L'adaptation** : « *Nous allons devoir vivre avec le Covid-19* » car nous ne possédons pas de vaccin ou de traitement et n'avons pas atteint l'immunité collective ;
2. **La progressivité** : il existe un risque de voir repartir l'épidémie et aussi il est nécessaire de prendre des mesures progressive « *semaine par semaine* » ;
3. **La différenciation géographique** : la circulation hétérogène du virus crée des situations différentes entre les territoires, aussi les autorités locales pourront adapter la stratégie nationale. Le Premier ministre rencontrera demain les associations d'élus locaux et les préfets puis jeudi les partenaires sociaux.

UNE STRATEGIE ADAPTEE

Elle s'articulera autour d'un triptyque « Protéger / Tester / Isoler » :

1. **Protéger : adopter les comportements permettant d'éviter la contamination**
 - Respect des gestes barrières et des distanciations sociales ;
 - Port du masque obligatoire dans certaines situations, notamment dans les transports ;
 - Soutien aux collectivités locales avec la prise en charge 50% du prix des masques qu'elles acquièrent ;
 - Soutien aux producteurs de masques ;
 - Les maires et les préfets seront au cœur du dispositifs ;
 - Possibilité de « *se procurer des masques grand public dans tous les commerces* » :
 - Plateforme de e-commerce opérée par La Poste à partir du 30 avril pour distribuer des masques ;
 - Pharmacies et grande distribution pourront vendre des masques jetable ou lavables selon des modalités encore à définir avec eux ;
 - Toutes les entreprises sont invitées à équiper leurs employés
 - Préfets auront une enveloppe locale pour soutenir les collectivités et une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables à distribuer aux personnes en difficulté.

2. Tester

- 700 000 tests virologiques seront disponibles par semaine, à partir du 11 mai (sur la base d'environ 3000 personnes contaminées par jour x 20 personnes en contact avec le contaminé x 7 jours) ;
- L'ensemble des laboratoires seront mobilisés ; le prélèvement sera accessible et remboursé à 100% par l'assurance maladie ;
- Quand une personne aura été testée positive, tous ses contacts seront testés et le cas échéant isolés ;
- Dans chaque département, une brigade sera chargée d'identifier tous ces contacts. Les professionnels de santé libéraux, l'assurance maladie seront mobilisés.

3. Isoler

- L'isolement devra être expliqué, consenti et accompagné ; il sera fait appel au civisme de chacun ;
- Les préfets et les collectivités locales définiront un plan d'accompagnement des personnes isolées (soit à leur domicile soit à l'hôtel) ;
- Un outil numérique de type Stop covid sera utilisé pour compléter l'identification des personnes de contacts notamment dans les zones urbaines denses (transports en commun) et ce dans le but de reconstituer la chaîne de contacts (l'identité de la personne ne sera pas connue) ;
- Lorsque l'outil sera prêt, il sera présenté à l'Assemblée nationale ; un débat et un vote auront lieu.

UNE STRATEGIE PROGRESSIVE

- Si le confinement se relâchait avant le 11 mai, le déconfinement prévu pourrait ne pas avoir lieu ;
- Si tout est prêt alors une nouvelle phase démarrera du 11 mai jusqu'au 2 juin ;
- Fin mai, on statuera sur la réouverture des cafés et des restaurants ;
- Le déconfinement se fera par étapes : « une marche » toutes les 3 semaines.

UNE STRATEGIE DIFFERENCIEE

- Le cadre doit être adapté au territoire ;
- Pour chaque département on regardera 3 critères ;
 - Le taux de nouveaux cas de coronavirus sur 7 jours ;
 - La capacité hospitalière en réanimation ;
 - Le système local de tests ;
- A partir du 7 mai une carte de France par département sera élaboré en fonction de ces critères et 3 catégories de départements seront distinguées (vert, orange et rouge selon les possibilités de circulation autorisées dans le département) ;
- Des changements de couleurs seront possibles au fil du temps.

VIE QUOTIDIENNE DES FRANÇAIS

1. Ecole

- Le 11/5 réouvriront les écoles maternelles et élémentaires sur base du volontariat ;
- Le 18/5 dans les départements en vert, les classes de 6^e et 5^e ;
- Fin mai : on verra pour les lycées (lycées pro en 1^{er}) ;
- Les classes seront ainsi organisées :
 - Moins de 15 élèves par classe ;
 - Règles barrières ;
 - Masques pour enseignants et personnels ;
 - Pas de masques pour les maternelles et élémentaires ;
 - Des masques pour les collégiens ;
- Laisser le maximum de souplesse au terrain en la matière : directeurs d'école qui décideront ;
- Crèches réouvertes avec 10 enfants maximum (plus si des mesures sont mises en place ne pas se croiser) ;
- Port du masque grand public obligatoire pour les professionnels de la petite enfance.

2. La reprise de la vie économique

- **« Maintenir le télétravail partout où c'est possible au moins pendant les 3 prochaines semaines » ;**
- **La pratique des horaires décalés doit être encouragée** pour réduire le nombre de personnes dans les transports et dans les entreprises ;
- Rédaction de guides définissant les bonnes pratiques secteur par secteur : 33 sont disponibles, 60 sont nécessaires et tous prêts seront pour le 11 mai ;
- Port du masque grand public obligatoire dès que règles de distanciation ne peuvent être respectées ;
- Pour les entreprises qui font face à des difficultés : le dispositif d'activité partielle sera prolongé jusqu'au 1er juin puis progressivement réduit ;
- **Les commerces réouvriront le 11 mai sauf cafés et restaurants :**
 - Y compris les marchés sauf si les maires et les préfets estiment qu'il n'est pas possible de respecter les règles de distanciation et d'hygiène ;
 - Selon un cahier des charges strict limitant le nombre de personnes dans le magasin et diminuant les flux veiller ;
 - Le port du masque grand public sera recommandé pour les personnels et les clients ;
 - Un commerçant pourra conditionner l'entrée au port d'un masque ;
 - Les centres commerciaux qui ont une zone de chalandise au-delà du bassin de vie seront soumis à des décisions de la part des préfets : ils pourront décider de ne pas ouvrir les centres supérieurs à 40 000m² ;
- Le Gouvernement et les parties prenantes prendront une décision sur la réouverture des cafés et restaurants à la fin du mois de mai.

3. Les transports : décision particulièrement ardue

- 2 séries de décisions afin de :
 - **Remonter l'offre** (70% de l'offre de la RATP dès le 11 mai puis retour vers l'offre nominale) ;
 - **Baisser la demande** : télétravail, horaires décalés, heures de pointes réservées aux travailleurs, etc. ;
- Concertations en région pour arrêter les conditions de mise en œuvre de ces objectifs, avec l'appui de l'Etat si nécessaire ;
- Les opérateurs devront s'organiser pour respecter – même dans le métro – les gestes barrières ;
- Limitation des déplacements interrégionaux ou interdépartementaux aux motifs impérieux, professionnels ou familiaux ;
- Les trains seront à tous à réservation obligatoire.

4. Retour de la vie sociale

- **Circulation libre sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile qui devront être motivés par des raisons impérieuses, familiales ou professionnelles** ;
- Pas de contrôle ou d'attestation de sortie pour les plus âgés et les plus fragiles mais des précautions à prendre pour les visites privées et pour les sorties ;
- **Activité physique individuelle permise** au-delà des limites actuelles mais la pratique des sports collectifs, des sports de contact ou sports en salles couvertes n'est pas autorisée ;
- Des autorisations d'ouverture différenciées selon les lieux :
 - Les médiathèques, les bibliothèques et les petits musées pourront rouvrir le 11 mai ;
 - Les plages seront inaccessibles au public au moins jusqu'au 2 juin ;
 - Les grands musées, les théâtres, les cinémas et les salles des fêtes resteront fermés jusqu'au 2 juin ;
 - Les événements de plus de 5 000 participants ne pourront se tenir avant le mois de septembre ;
 - Pas de reprise du sport professionnel ;
 - Pas de festivals ;
 - Lieux de culte pourront rester ouverts mais sont encouragés à ne pas tenir de cérémonies avant le 2 juin sauf décès dans la limite de 20 personnes ;
 - Les mairies continueront à proposer le report des mariages ;
- **Éviter les rassemblements sur la voie publique ou en privé : ils seront limités à 10 participants.**

UN NOUVEAU PROJET DE LOI

En conclusion de son intervention le Premier ministre a annoncé :

- **une nouvelle phase de déconfinement aurait lieu à la fin du mois de mai** pour organiser la réouverture des cafés et des restaurants, ainsi que les vacances ;

- **un projet de loi présentant des mesures législatives nécessaires à l'accompagnement du déconfinement** serait présenté en conseil des ministres samedi et déposé devant l'Assemblée nationale la semaine prochaine. Ce texte contiendra les mesures suivantes :
 - Une prolongation de l'état d'urgence sanitaire au-delà du 23 mai ;
 - Une autorisation des mesures de mise en œuvre nécessaires pour accompagner le déconfinement, parmi lesquelles l'organisation de brigades épidémiologiques locales et la limitation des déplacements.